

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

SODITEC SAS

Rue : 24 Rue Joseph Marie Jacquard

Code postal/Lieu : 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

Contact pour informations : [info.soditec@metaflux.fr](mailto:info.soditec@metaflux.fr) Internet : [www.metaflux.fr](http://www.metaflux.fr)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information I.N.R.S.) : 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aiguë 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6

##### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493353-35-XXXX ; N°CE : 232-433-8 ; N°CAS : 8028-48-6

Poids :  $\geq 50 - < 100$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX ; N°CE : 200-661-7 ; N°CAS : 67-63-0

Poids :  $\geq 5 - \leq 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( $\geq 2.5 - \leq 7$  EO) ; Numéro d'enregistrement REACH : (Polymer) ; N°CE : 931-138-8 ; N°CAS : 69011-36-5

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Chronic 3 ; H412

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement. Sinon le faire brûler sous contrôle. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel

##### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

##### Tenir à l'écart de

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites au poste de travail

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : Y  
Version : 07.06.2018

### Valeurs limites biologiques

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 25 mg/l  
Version : 07.06.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 25 mg/l  
Version : 07.06.2018

### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

#### DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 185,8 g/m<sup>2</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 31,1 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 8,89 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 500 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 888 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 - <= 7 EO ) ; N°CAS : 69011-36-5 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 294 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 - <= 7 EO ) ; N°CAS : 69011-36-5 )

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 2080 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

### Protection yeux/visage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

### Protection de la peau

#### Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

**Modèle de gants adapté** : EN 374.

**Matériau approprié** : NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration (durée maximale de port)** : 480 min.

**Épaisseur du matériau des gants** : 0,4 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Type : A

#### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** : Liquide

**Couleur** : incolore

**Odeur** : orange

#### Données de sécurité

<b>Point de solidification</b> :	( 1013 hPa )	env.	-75 °C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b> :	( 1013 hPa )	env.	78 °C
<b>Point éclair</b> :		env.	25 °C
<b>Température d'ignition</b> :		env.	400 °C
<b>Limite inférieure d'explosivité</b> :			2 Vol-%
<b>Limite supérieure d'explosivité</b> :			12 Vol-%

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Pression de la vapeur :	( 50 °C )		Aucune donnée disponible
Densité :	( 20 °C )	env.	0,85 g/cm <sup>3</sup>
pH :			non applicable
Teneur en COV maximale (CE) :			96 Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			96 Pds %

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Formation des peroxydes

### 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique : Stable dans des températures et pressions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 423

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 10000 ppm  
Temps d'exposition : 6 h  
Méthode : OCDE 403

### Effet irritant et caustique

#### Irritation primaire de la peau

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Irritation des yeux

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Sensibilisation

#### En cas de contact avec la peau

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### En cas d'inhalation

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 11.3 Autres effets néfastes

Peut être absorbé par la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

### 11.4 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 10000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203  
Paramètre : LC50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203  
Paramètre : LC50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 0,702 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Évaluation : Très toxique pour poissons.  
Méthode : OCDE 203  
Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 10000 mg/l  
Méthode : OCDE 202

### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

### Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 50 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201  
Paramètre : NOEC ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 0,37 mg/l  
Temps d'exposition : 21 d  
Paramètre : LOEC ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 0,16 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 0,4 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 0,36 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Méthode : OCDE 201

### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 140 mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 53 %  
Durée du test : 5 d  
Paramètre : Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : > 60 %  
Durée du test : 28 d  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OECD 301B  
Paramètre : Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Inoculum : Degré de dégradabilité  
Paramètres d'évaluation : Anaérobie  
Taux de décomposition : > 60 %  
Durée du test : 60 d  
Évaluation : Biodégradable.  
Méthode : OECD 311

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. Ne contient pas des AOX selon la formulation

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

07 06 04\* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.  
20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

##### Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.  
15 01 04 - emballages métalliques.

##### Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ( ORANGER DOUX, EXTRAITS · ISOPROPANOL )

Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( ORANGE, SWEET, EXT. · ISOPROPANOL )

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( ORANGE, SWEET, EXT. · ISOPROPANOL )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 33  
Code de restriction en tunnel : D/E  
Dispositions particulières : 640H · LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger :



3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger :



3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger :



3

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

##### Autres réglementations (UE)

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- > 30 % hydrocarbures aliphatiques
- < 5 % agents de surface non ioniques

##### Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. DNEL/DMEL · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique (WGK)

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux Détergent Intensif Spécial 75-34  
Mise à jour : 17.08.2018  
Date d'édition : 08.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

---

ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---